Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Abandon d'objet (costumes de spectale) dans un entrepot

Par Visiteur

Bonjour,
Des costumes de spectacles ont Ã©tÃ©s dÃ©posÃ©s et abandonÃ©s dans un entrepot/cave m'appartenant il y'a plus de 6 ans. Es ce que je peux en disposer ? Merci

---
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Es ce que je peux en disposer ?
si ces objets ont bien été abandonnés et jamais réclamés, vous pouvez en disposer car le code civil prévoit qu'en fait de meuble possession vaut titre et le délai de prescription acquisitive est de 3 ans.

Cordialement